

Solidarité Nord-Africaine

NOUS insistions dans notre dernier éditorial sur la nécessité, de jour en jour plus impérieuse, de voir s'unir les trois économies nord-africaines pour ne former qu'un bloc face à la concurrence étrangère.

Aussi est-ce avec une profonde satisfaction que nous avons assisté tout au long de la semaine dernière à l'éclatante manifestation de cette union que représentait le Congrès du Blé Dur groupant autour des délégués de la Tunisie les délégations de l'Algérie, du Maroc et de la Métropole.

Et c'est avec un réel plaisir que nous avons enregistré ces paroles prononcées à cette occasion par M. Michel, Président de la Chambre Française d'Agriculture, faisant écho à ce que nous exprimions ici-même :

« Nous pensons, a-t-il dit, que sous l'égide de la France, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie doivent de plus en plus s'unir pour orienter et développer leurs moyens de production et rechercher ensemble des débouchés qui leur soient également favorables ».

Faisant suite à ces heureux contacts, c'était encore tous ces jours derniers, l'intime union qui s'est manifestée, une fois de plus, entre les membres de la C.G.A. et de la Coopération Agricole d'Algérie et de Tunisie. A Constantine d'abord, où MM. Vacherot et Mirande ont assisté à

l'Assemblée Générale de la Fédération Algérienne de la Coopération Agricole. A Tunis, ensuite, où M. Lamry, Président de l'Union Algérienne de la C.G.A. et de la Fédération Algérienne de la Coopération Agricole et M. Enjalbert, Président de la Fédération des Coopératives Agricoles d'Oranie sont nos hôtes.

D'un côté comme de l'autre de la frontière, ces réunions ont permis de mesurer la solidarité et l'estime réciproque qui existent entre les membres de la C.G.A. d'Algérie et de Tunisie, unis pour la grande et belle cause que représente à leurs yeux la défense des intérêts professionnels en dehors de toute vaine question de politique ou de préoccupations extra-agricoles.

Tant qu'une pareille union se maintiendra aussi vivace, nous ne pouvons désespérer de l'avenir, malgré les difficultés considérables que nous suscitent parfois l'application d'accords commerciaux signés par des hommes dont l'ignorance des réalités agricoles n'a d'égale que la naïveté en matière de négociation ou des mesures prises par des gouvernants que ne guide que la seule raison électorale. Quand encore le Ciel ne s'en mêle pas pour nous gratifier comme cette année, d'une sécheresse catastrophique.

T. A.

la Tunisie Agricole

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens (Union de Tunisie de la C. G. A.)
 Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Téléphone : 76.45
 Abonnement : 300 fr. par an - Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » - Tunis R. P. 10.306

L'Inauguration du Silo de la COSEM à la Manouba

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, mercredi 11 avril, avait lieu à la Manouba, l'inauguration du nouveau silo édifié par la COSEM, face aux silos Maurice-Cailloux.

La cérémonie débuta par une allocution de S. E. le Général Saadallah, Ministre de l'Agriculture, disant toute sa satisfaction de voir enfin terminé ce magnifique silo. Puis, sous la conduite de M. Allemand, président de la Coopérative, M. Louis Périllier, Résident Général, le Général Tahar Maoui, Directeur du Protocole de la Cour, représentant S. A. le Bey, et S. E. le Général Saadallah, suivis d'une fort nombreuse assistance, visitèrent en détail ce nouveau bâtiment. Il nous parait difficile de citer ici toutes les personnalités présentes, qu'elles soient du monde administratif ou agricole. Disons simplement que cette manifestation, se plaçant dans le cadre de la Semaine du Blé Dur, on y notait la présence de tous les membres des délégations algérienne, marocaine et métropolitaine.

A l'issue de cette visite, un apéritif d'honneur servi dans la grande salle du bas groupait les assistants devant lesquels M. Allemand, président de la COSEM en un lumineux discours qu'on lira ci-après, exposa les méthodes de la Coopérative et son fonctionnement. M. Périllier, Résident Général, le remerciant de ses explications, exprima ensuite toute sa joie de voir ce maillon s'ajouter ainsi à la chaîne des réalisations coopératives de Tunisie et vanta les bienfaits de la collaboration franco-tunisienne qui s'exprime d'une manière aussi complète dans le domaine agricole.

DISCOURS DE M. ALLEMAND

C'est à la collaboration des Services techniques du Ministère de l'Agriculture et des Céréaliculteurs que la Coopérative de Semences de Tunisie doit le jour. Aux uns comme aux autres, il était apparu que tout dans notre système de fabrication et de distribution de semences devait être revu; qu'à l'ancien système de l'épuration en masse devait être substitué, notamment, celui plus rationnel de l'épuration génésologique et que l'élevage de ces lignées de semencières destinées à faire plus tard les semences d'utilisation, devait être confié à un organisme unique, soutenu et conseillé par le Gouvernement

Enfin, le seul fait d'employer de la semence de qualité peut augmenter le rendement de un à deux quintaux à l'hectare, sans changer pour cela les coutumes du cultivateur. Et je crois qu'à cela doit se borner notre ambition pour plusieurs années encore, car une amélioration plus progressive du rendement supposerait la mise en pratique par la culture traditionnelle de l'assolement biennal avec jachère soigneusement travaillée; malheureusement, ce procédé de culture n'est pas près de rentrer dans les mœurs, ne serait-ce que par la disparition des pâtures qu'il suppose.

La COSEM doit donc produire des semences.

Une douzaine de variétés sont actuellement multipliées : six blés durs, deux tendres, trois orges et une avoine.

Les deux premières phases de multiplication se font au Service Botanique, donc très près du meilleur contrôle que nous puissions souhaiter.

(Lire la suite en 2^e page)

La semaine du blé dur

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Commission Permanente des Blés Durs s'est réunie à Tunis les 10 et 11 avril sous la présidence de M. Jean Rignault.

Ces trois journées ont été consacrées à des séances de travail à Tunis même et à la visite des Silos de la Manouba. Jeudi 12, les membres de la Commission quittèrent la capitale pour s'en aller de par le monde républicain de la Régence.

Au cours de leur séjour, diverses manifestations officielles se sont déroulées en leur honneur, et les délégués ont assisté notamment à l'inauguration du silo de la COSEM, le 11 avril, en présence du Résident Général.

Ces réunions nous ont fourni l'agréable occasion de rencontrer M. Halle, directeur de l'A.G.P.B. et délégué de la Métropole et lui dire tout le plaisir que nous éprouvons à l'avoir parmi nous.

M. LAMY, président de l'Union Algérienne de la C.G.A. est notre hôte

Répondant à l'invitation que lui avait faite, l'an dernier, M. Plazy lors de sa visite en Oranie, à l'occasion du voyage du Président Martin, M. Lamy, Président de l'Union Algérienne de la C.G.A. et de la Fédération Algérienne de la Coopération Agricole, a bien voulu pousser jusqu'à Tunis à l'issue de l'Assemblée Générale de la Coopération Agricole qui s'est tenue mardi dernier à Constantine.

Accompagné de M. Enjalbert, Président des Coopératives Agricoles d'Oranie, le Président Lamy est arrivé à Tunis jeudi et compte repartir demain dimanche. Au cours de son séjour, M. Lamy a pu admirer quelques-unes de nos plus belles réalisations coopératives, les caves de la D.C.V., celles de l'U.C.V.T., à Bir-Drazen, les Silos Maurice-Cailloux et de la COSEM, à la Manouba, ainsi que l'orangeraie de M. Larue, à Menzel-bou-Zelfa et la citronneraie de M. Cuenod, à Hammamet. La journée d'aujourd'hui est consacrée à Sfax, où nos hôtes éminents ne manqueront pas d'apprécier l'œuvre admirable de nos agriculteurs du Sud dont on ne peut qu'admirer la parfaite solidarité et la ténacité dans l'effort.

Signalons qu'hier soir, vendredi, l'U.T.-C.G.A. et la Fédération des Coopératives Agricoles offrirent au Tunisia-Palace un dîner amical auquel assistaient Madame Cailloux, MM. Rignault et Ribereau, vice-président de la Chambre Française d'Agriculture du Nord, MM. Amiot et Randegger, les Présidents des Coopératives et les dirigeants de l'U.T.-C.G.A.

Nous espérons que nos hôtes emporteront de leur passage en Tunisie un souvenir durable et la certitude que l'amitié qui unit nos organisations C.G.A. d'Algérie et de Tunisie est vraiment une réalité. Quant à nous, nous sommes heureux d'avoir pu leur témoigner le plaisir de les avoir parmi nous et les remercier, de l'accueil si cordial qui nous est réservé chaque fois que nous nous rendons en Algérie.

En cette période de sécheresse n'oublions pas les preneurs de baux ruraux

Nous reproduisons ci-après le texte intégral de la causerie diffusée sur les antennes de Radio-Tunis, le jeudi 12 avril :

« Il y a quelque chose de changé sous le beau ciel de Tunisie ! »

Les auditeurs de Radio-Tunis entendent cela si souvent qu'automatiquement ils vont penser « Arguments Politiques ».

Et pourtant ! Cela n'en est pas un ! Nos statuts m'intéressent toute incursion de ce domaine.

Ce changement s'est, hélas, produit dans le régime pluviométrique de la Régence.

Les sécheresses de plus en plus fréquentes démentent le vieux cliché des sept vaches maigres et des sept vaches grasses.

Le législateur d'aujourd'hui, pour parer à ces catastrophes imprévisibles et se devant d'assurer un juste équilibre entre les fractions si diverses des populations qu'il a la charge d'administrer, s'est vu dans l'obligation de réglementer les rapports entre individus ou collectivités, afin d'assurer autant que possible à chacun un minimum vital.

C'est ce souci d'équilibre et de solidarité des masses dans l'adversité qui a amené nos gouvernants à inscrire au futur budget un crédit de 200 millions, destiné à secourir les victimes de la sécheresse.

La céréaliculture, en péril cette année, étant la branche la plus importante de l'agriculture tunisienne, a vu, plus que toute autre, ses activités réglementées, du fait que sa production est vitale pour la population.

Analysons rapidement les mesures prises à son endroit :

La première a été de fixer sévèrement le prix des céréales à la production, afin de protéger le consommateur contre toute hausse provoquée par une pénurie, quelle qu'en puisse être l'origine.

Cette première mesure en a entraîné d'autres, qui concernent les rapports entre chaque catégorie d'individus concourant à cette production.

En partant du bas de l'échelle, c'est l'ouvrier dont le minimum vital a été assuré par des arrêtés successifs. C'est ensuite l'exploitant, dont les produits sont taxés; c'est également le propriétaire qui loue ses biens ruraux, dont le revenu est assuré par des prestations en nature, le mettant ainsi à l'abri des dévaluations successives. C'est enfin le commerçant en céréales dont la marge bénéficiaire largement calculée, lui permet d'assurer aujourd'hui, sans risques, un métier autrefois plein d'aléas.

Généralisant chaque catégorie groupée en syndicats, à des représentants qui savent, en temps opportun, plaider la cause de leurs adhérents auprès des pouvoirs publics, faisant ainsi obtenir satisfaction dans la mesure du possible.

Il existe cependant, dans le monde agricole, une catégorie d'agriculteurs dont le manque de cohésion n'a pas toujours permis aux orga-

nismes comme le nôtre de prendre leur défense d'une façon effective.

Il s'agit des locataires de biens ruraux.

On pourrait définir d'une manière générale cette catégorie d'agriculteurs, en disant qu'elle est formée d'hommes de métier, ayant les moyens nécessaires pour cultiver le sol, mais non pour l'acquiescer.

Si le législateur s'est moins souvent penché sur leur sort que sur celui des locataires d'immeubles urbains par exemple, qui, eux ont profité de toutes sortes d'avantages et de moratoires, c'est que leur cas, autrefois, ne présentait pas l'acuité actuelle. La culture céréalière, en effet, a pris un essor tout particulier depuis 35 ans à la suite d'une valorisation des prix des produits agricoles, dus à la première guerre mondiale. Les terres données à ferme avaient un loyer stipulé en francs. La dévaluation naissante rendait, en cours de bail, le fardeau de moins en moins dur. Cela permettait aux preneurs de bénéficier d'un minimum vital largement assuré. Il a été d'autant plus sûr que, de cette date jusqu'à celle où l'effondrement des prix a mis l'agriculture tunisienne en péril, la pluviométrie des régions céréalières a presque toujours été suffisante. Les archives de la météorologie locale sont là pour le prouver.

Les gens heureux n'ayant pas d'histoire, ils vivaient ignorés ! Mais depuis, les temps ont changé ! La mécanisation a provoqué l'extension des cultures. Le gouvernement a bien réglementé le prix de base de la pro-

duction, alors que celui des baux ruraux suivait la loi de l'offre et de la demande.

Ces dernières années de disette ont obligé les pouvoirs publics à se pencher sur le sort de ces agriculteurs.

Ainsi fut pris le décret du 16 août 1948, édictant des dispositions exceptionnelles et temporaires en faveur des preneurs de baux à ferme, victimes de la sécheresse. Ce décret prévoyait suivant le cas le report de tout ou partie de la location à l'année suivante. Il constituait une mesure sage et suffisante pour tous les cas dans lesquels la valeur locative du bien correspondait à l'intérêt légal de la somme en numéraire que pouvait représenter la valeur du fond.

Si cette année, la sécheresse fondue, il se pourrait que cette mesure exceptionnelle s'avère de nouveau nécessaire. Je viens de dire qu'elle était juste et suffisante, mais le locataire ne peut effectivement dans tous les cas d'espèces ou la loi de l'offre et de la demande a mis le locataire dans l'obligation d'accepter un loyer en nature, hors de proportion avec la valeur du fonds ?

Je ne le crois pas !

On me rétorquera facilement que rien n'obligeait le fermier à prendre une terre à loyer élevé.

Pour faire comprendre aux auditeurs non agriculteurs les mobiles, poussant le locataire à affermer une terre dans des conditions parfois draconiennes, comparons le locataire à un arbre.

M. MOREAUD.

(Lire la suite en 2^e page)

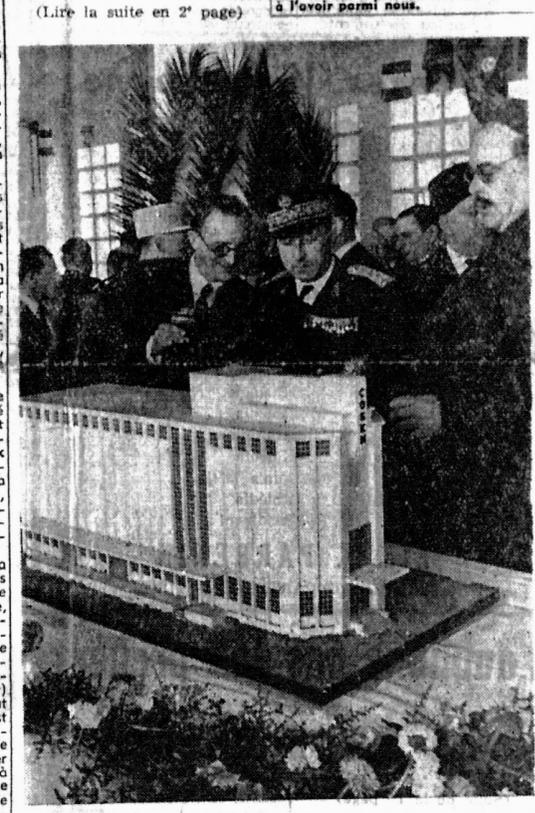
et en particulier par la Section Tunisienne de l'Office National des Céréales, orienté et contrôlé techniquement par le Service Botanique, animé et exploité par les agriculteurs eux-mêmes.

La solution coopérative qui a si largement fait ses preuves dans d'autres pays, devait être choisie, car elle seule pouvait engager dans un effort commun, donc efficace, l'Administration, les services techniques officiels et la profession.

Au lendemain de la guerre, la Tunisie, comme la plupart des autres pays, était soumise à un rationnement sévère. Néanmoins, nous savions bien que quelques années suffiraient pour que la production mondiale retrouvât son amplitude d'antan, sinon une augmentation nouvelle et que la Tunisie devait elle aussi se préoccuper de produire : d'abord pour nourrir une population en constante augmentation; ensuite pour offrir au marché extérieur une production de qualité, lui permettant d'acheter elle-même tout ce qui lui fait défaut.

Il fallait donc qu'elle reprenne sans tarder, en ce qui concerne le blé tendre de force Florence-Aurore, dit blé Cailloux, l'effort qui lui avait assuré avant-guerre une place de choix sur le marché français; il fallait surtout qu'elle organise entièrement sa production de blé dur de qualité, marchandise relativement peu répandue dans le monde et culture complémentaire de la production métropolitaine.

Si pour les blés tendres de force la distribution de nouvelles semences pures était facile, étant donné que ces céréales sont cultivées en Tunisie, presque exclusivement par les agriculteurs qui pratiquent la culture moderne, pour les blés durs le problème était beaucoup plus complexe, d'abord parce que les semences de qualité (semences mères) n'existent pas, mais surtout parce que la culture du blé dur est entre les mains de la culture traditionnelle pour les 9/10^e environ de la surface emblavée. Pour améliorer la culture à très faible rendement, il fallait donc, non seulement, ne pas oublier la culture de blé dur, mais aussi, et surtout, introduire dans nos blés, l'introduction chez le fermier de semences de qualité et logiquement la première étape et l'élément de progrès le plus important, revêlant, par suite de l'absence de variétés de faible valeur semoulière et de grains farineux ou abâtardis.



M. Allemand, M. Périllier, Résident Général, et S. E. Saadallah, ministre de l'Agriculture, devant la maquette du silo. On reconnaît, au second plan, le général Tahar Maoui, représentant S. A. le Bey, et M. Guibert, directeur de la COSEM.

(Photo GUINZBURGER).

Le Professeur BOEUF à Tunis

M. Boeuf, ancien Directeur du Service Botanique et Agronomique de Tunis, dont il fut le créateur, était parmi ces jours derniers en Tunisie, pour la plus grande joie de ses anciens élèves de l'E.C.A.T. qui ne manquèrent pas de venir lui dire la profonde reconnaissance qu'ils lui gardent.

Profitant de son bref passage, la Société des Agriculteurs avait demandé à l'éminent professeur de vouloir bien faire une communication sur l'Organisation de l'amélioration de la production agricole en France et dans les Territoires d'Outre-Mer.

Cette communication a été faite devant un très nombreux auditoire mardi 17, à l'Alliance Française!

Outre les personnalités du monde agricole qui ont coutume de venir à ces réunions et qui avaient tenu à assister à cette conférence, on remarquait, notamment sur l'estrade, M. Amiot, Sous-Directeur du Ministère de l'Agriculture, M. Tixeront, Ingénieur en Chef des Travaux Publics, M. Rignault, Vice-Président de la Chambre Française d'Agriculture du Nord, M. Coanet et M. le Coif de Tunis-Blanc.

M. Boeuf venu visiter notre Centre de Documentation Agricole s'en est fait expliquer le fonctionnement et c'est avec une joie profonde et une compréhensible fierté que nous avons reçu ses compliments et enregistré sa promesse de nous aider par l'envoi d'ouvrages qui ne manqueraient pas d'enrichir notre documentation chaque jour plus impor-



M. Boeuf expliquant l'utilisation des cases de végétation au Service Botanique, lors de son dernier passage à Tunis.

DEUXIEME CONGRES EUROPEEN DES FRUITS ET LEGUMES

Précisons que le Congrès Européen des fruits et légumes, annoncé pour la deuxième quinzaine d'avril, se tiendra cette année du 24 au 28 avril, à 15 h. les 25, 26 et 27 avril, à 9 h. 15 et 15 h. 30. Différentes manifestations sont en outre prévues, dont le dîner de clôture, fixé au 21 avril, qui sera placé sous la présidence effective du Ministre de l'Agriculture.

Au Conseil National de la C. G. A. M.M. Martin et Lamour sont réélus pour deux ans

Les assises annuelles de la Conférence Générale de l'Agriculture se sont tenues le jeudi 12 avril, sous la présidence de M. Martin.

Disons tout de suite que nous avons eu le plaisir de voir réélire avec des majorités massives indiquant bien dans quelle estime sont tenus par toutes les Fédérations des Syndicats Agricoles de tous les grands amateurs de leur mouvement : M. Martin, Président, et M. Lamour, Secrétaire général. Nous pouvons, qui assurent à la Tunisie les meilleurs et les plus chauds défenseurs de notre U.T.-C.G.A., les plus compréhensifs; aussi pouvons-nous dire car nous n'oublierions pas avec quel soin, quel intérêt et même quelle sollicitude ces deux personnalités (à qui nous oindrions le nom de leur camarade de

4ème Assemblée Générale de la Fédération Algérienne de la Coopération Agricole Constantine, 17 et 18 Avril

Les délégués des coopératives algériennes des trois départements algériens se sont réunis les 17 et 18 avril, à Constantine, pour leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Lamy, président de la Fédération Algérienne de la Coopération Agricole, et de la Chambre Française d'Agriculture du Nord, MM. Amiot et Randegger, les Présidents des Coopératives et les dirigeants de l'U.T.-C.G.A.

Nous espérons que nos hôtes emporteront de leur passage en Tunisie un souvenir durable et la certitude que l'amitié qui unit nos organisations C.G.A. d'Algérie et de Tunisie est vraiment une réalité. Quant à nous, nous sommes heureux d'avoir pu leur témoigner le plaisir de les avoir parmi nous et les remercier, de l'accueil si cordial qui nous est réservé chaque fois que nous nous rendons en Algérie.

En terminant, je tiens à affirmer encore que c'est grâce à la C. G. A. et grâce à la coopération que nos grands départements algériens de l'Afrique du Nord ont pu bénéficier de la coopération internationale et de la coopération nationale.

En terminant, je tiens à affirmer encore que c'est grâce à la C. G. A. et grâce à la coopération que nos grands départements algériens de l'Afrique du Nord ont pu bénéficier de la coopération internationale et de la coopération nationale.

Quant au Président Martin, qui déjà dans la matinée avait fait clairement exposé le mode de répartition des crédits de l'Etat, défendant l'agriculture et ses incidences sur le crédit mutuel agricole, les paroles qu'il tint à prononcer au cours du déjeuner furent l'assistance une très forte impression et le prélet ne put s'empêcher, dans sa réponse, d'en souligner la haute portée morale. M. Martin, en insistant tout particulièrement sur la nécessité pour les producteurs de rejeter toute idée de multilatéralisme et de chercher au contraire à produire plus et mieux, pour aider par un mieux-être économique général au maintien

(Lire la suite en 2^e page)

L'abaissement nécessaire des droits de douane sur pièces de tracteurs

Au moment où le Grand Conseil décide des impôts que nous aurons à supporter dans l'année à venir, il est de notre devoir de demander à nos représentants de penser à cette lourde incidence, dans les budgets agricoles, que fait peser le relèvement énorme des droits de douane sur les pièces de rechange des tracteurs agricoles.

Il n'est pas la peine de souligner combien sera ressentie durement la montée en flèche de ces droits et donc des rechanges des tracteurs, en une année où l'agriculteur motoculteur n'aura pas de récolte pour payer l'entretien et les réparations de ses tracteurs.

Le Gouvernement sera dans l'obligation absolue de préparer et de réaliser une politique de crédit pour permettre aux agriculteurs d'effectuer les emblavures à venir; mais il ne réalise peut-être pas que, par la simple suppression d'un renvoi dans les taux de douane, il porte d'autre part un coup grave, il impose une charge insupportable à l'élément de travail le plus précieux de l'agriculteur de Tunisie.

Aussi nous tenons à demander avec tous nos représentants agricoles qui sont unanimes sur ce point que soit établi le renvoi (1) du décret du 30 décembre 1948 qui, dans le chapitre 95, ramène « provisoirement » le taux de douane des pièces de rechange des tracteurs (agricoles) de 30 à 35% à 10%.

S'il est une année où cette mesure, qualifiée de « provisoire » par les textes, s'impose c'est très malheureusement cette année et nous demandons instamment aux Services des Finances qu'en étudiant avec soin ce problème, ils veuillent bien se convaincre de l'opportunité créée du rétablissement de ce paragraphe.

Quant au Président Martin, qui déjà dans la matinée avait fait clairement exposé le mode de répartition des crédits de l'Etat, défendant l'agriculture et ses incidences sur le crédit mutuel agricole, les paroles qu'il tint à prononcer au cours du déjeuner furent l'assistance une très forte impression et le prélet ne put s'empêcher, dans sa réponse, d'en souligner la haute portée morale. M. Martin, en insistant tout particulièrement sur la nécessité pour les producteurs de rejeter toute idée de multilatéralisme et de chercher au contraire à produire plus et mieux, pour aider par un mieux-être économique général au maintien

LA CULTURE DU COTON S'ETEND EN ALGERIE

Si, en Algérie, la culture du lin à graines tend à disparaître (elle n'occupe plus actuellement que 4.800 ha. contre 50.000 ha. en 1948-49); par contre, la culture du coton prend de plus en plus d'importance. On pense que le total des surfaces consacrées à cette culture aura doublé, cette année, par rapport à 1950. Rien que dans les terres humides de la plaine de Bône, on estime que le coton sera cultivé sur 5.000 ha. contre 3.000 ha. seulement l'an dernier.

LES CEREALES DANS LE BASSIN MEDITERRANÉEN

TURQUIE
La récolte turque des céréales, bien que légèrement supérieure à celle de l'année dernière, est inférieure aux premières prévisions. Elle est actuellement évaluée comme suit : blé, 3.873.704 T.; orge, 2.021.022 T.; maïs, 625.609 T.

SYRIE
Après avoir levé l'embargo sur les exportations d'orge, le Gouvernement syrien a interdit, depuis le 31 décembre 1950, l'exportation du blé et de la farine. Cette mesure a été prise dans le but de constituer des stocks et d'arrêter toute nouvelle hausse des prix.

D'après les « Marchés Coloniaux » du 13 janvier, la Syrie projette de créer un Office du blé chargé du ravitaillement du pays.

LIBAN
La production céréalière s'élève à 50.400 tonnes pour une surface globale de 1.000 hectares. Les conditions économiques présentes ne permettent pas d'augmenter cette superficie, le rendement pourrait être amélioré.

LE COIN DES AGRUMES

LA LUTTE CONTRE LA CERATITE EN ALGERIE
Nous signalons à nos lecteurs l'étude fort intéressante faite par MM. H. Martin et H. Albert, au cours de la séance du 7 février de l'Académie de l'Agriculture de France et concernant les observations sur ceratites capitata-Wied en Algérie, et les résultats sur les agrumes dans la lutte contre cet insecte.

Cette étude peut être consultée au Centre de Documentation Agricole, ainsi d'ailleurs que dans de nombreux revues professionnelles françaises ou étrangères.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGRUMES ASSEMBLEE GENERALE ET CONFERENCE DE M. ARIES
Nous rappelons qu'en accord avec la Société des Agriculteurs, le Syndicat des Producteurs d'Agrumes invite ses membres à venir nombreux à la conférence de M. Aries, Chef du Service de Documentation à l'Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux, sur quelques aspects de la production fruitière aux Etats-Unis, d'après les dernières missions effectuées par l'I. F. A. C.

A l'issue de cette conférence qui aura lieu le jeudi 26 avril 1951, à 14 h. 30, à la Salle de la Société des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, se tiendra l'Assemblée Générale du Syndicat, avec l'ordre du jour suivant:
1.) Compte rendu de l'activité du Syndicat au cours de l'année 1950-1951;
2.) Renouvellement du bureau;
3.) Explications concernant le voyage d'étude en Algérie dans la région de Bône;
4.) Questions diverses.

FRUITS ET PRIMEURS DE L'AFRIQUE DU NORD
Le n° 223 de mars 1951 de la « Revue Française de l'Oranger, de l'Arboriculture Fruitière et des Cultures Irriguées » vient de paraître. On peut y lire notamment:
La Conservation de l'Humidité dans le sol des orangerais adultes - L'Arboriculture en Argentine - Culture des Sudagrass en Californie - Etude sur les variations de la couleur des tomates - Les recherches pédologiques en Hollande - Le développement des agrumes - Le séchage du plant de pomme de terre - Essais de porte-greffes - Les Agrumes en Tunisie - Les dates en Tunisie - Un cas de dégénérescence infectieuse de la vigne - Le climat dans la culture du tabac... et de nombreux échos et informations.



SAPCE
OXYCHLORURE 50
SAPCE

Formule économique pour le traitement anti-typtogamique des arbres fruitiers et de la vigne

VIGNES — CULTURES MARAICHIERES ET FRUITIERES
BOUILLIE SAPCE
SULFATE DE CUIVRE
Poudre Cuprique PC 25

18, Av. de Carthage - TUNIS

LE PRIX LE PLUS BAS A L'UNITE FERTILISANTE

15 - 14 "C" POUR VOS CEREALES
15 - 25 "C" POUR VOS LEGUMINEUSES

etc.

Les engrais S. C. P. A. - O. N. I. A. sont rationnels, équilibrés et bon marché

100, rue de Serbie — TUNIS
Tél. 76-11

CONSTANTINE

(Suite de la 1^{re} page)
de la paix, car il s'est avéré de tout temps que pénurie et misère sont bien souvent à la base des bouleversements mondiaux. Il fit, cependant, remarquer que la tâche actuelle et impérieuse du Gouvernement devait être d'assurer aux producteurs une juste rémunération de leurs efforts en face de secteurs économiques dont les hausses de prix risquent de porter à l'agriculture un préjudice grave et d'entraîner la ruine de beaucoup de petits et moyens exploitants.

A l'issue des travaux de la journée, un dîner « dans la détente et l'intimité » était offert à l'hôtel Circa par le Président Gratien Faure aux notabilités agricoles venues à l'Assemblée.

LA JOURNEE DU 18
Consacrée aux travaux de l'Assemblée Générale des Producteurs de Céréales d'Algérie, cette journée fut marquée notamment par le compte rendu de la Commission des Blés Durs, la discussion du rapport de M. Wolhardt sur la standardisation des blés durs et par l'étude de l'organisation du marché pour la campagne en cours.

Pendant ce temps, diverses visites étaient organisées, telles que visite du dépôt de reproducteurs et de la station expérimentale du Kroubs et celle de la Coopérative des Céréales.

L'inauguration du Silo du COSEM à la Manouba

(Suite de la 1^{re} page)
La phase de départ comporte le semis de quelques centaines d'épis de la variété à épurer, semés séparément, qui donneront chacun une vingtaine de plantes dont l'observation des caractères permet d'apprécier la valeur de l'épi initial et d'éliminer les lignées hérogènes.

La deuxième phase consiste à semer séparément la production de chaque lignée conservée. Nouvel examen de chaque lignée avec élimination éventuelle. La production des lots retenus est battue ensemble et atteint une centaine de kilos.

A partir de la troisième phase, le COSEM s'adresse à des multiplicateurs choisis parmi les meilleurs agriculteurs d'une région déterminée. Une seule variété est cultivée par chacun d'eux. Le quintal qui leur est confié est semé en bandes de 2 m. de large, séparées par un sentier. Aux attages, la quantité récoltée est de l'ordre de 10 à 15 quintaux.

La quatrième phase comporte l'ensemencement de cette quantité qui produira à son tour 150 à 200 quintaux. Enfin, nous arrivons à la cinquième phase qui donnera 2.000 Qx de semences pédrigées d'origine approuvée et abrégée S. P. O.

Chaque année, les cinq phases de la multiplication sont menées concurremment, si bien que tous les ans nous pouvons compter sur 2.000 Qx de S. P. O. pour chaque variété. Nous envisageons même pour certaines variétés de doubler ou tripler ces quantités.

C'est à partir de ce stade que le COSEM répartit ces blés entre tous ses sociétaires et c'est dans les champs de ces sociétaires qu'elle prélève les semences de reproduction dont elle aura besoin et qui constituent la masse de semences de vulgarisation à l'échelle des emblavures annuelles de la Tunisie.

Un tel effort de production de blés de qualité risquait d'être inopérant si, parallèlement à celui-ci, n'avaient été décidées l'édification de cellules de conservation et l'installation d'un matériel de triage et de conditionnement que nous venons de visiter. Vous avez retrouvé dans ce silo les logements correspondant exactement aux phases de production de semences qui viennent d'être décrites : jusqu'à 10 ou 15 quintaux, ce sont les cases qui se trouvent sur le plancher des caves, au-dessus du stade des 150 à 200 Qx correspondant à la cuve de petite capacité, situées dans l'avant-corps du bâtiment, et à celui des 2.000 Qx de S. P. O. les grandes cellules de 2.000 Qx.

Quant aux semences de reproduction destinées à l'ensemencement général du pays, c'est dans le silo de la Coopérative Centrale des Agriculteurs, Silo Maurice Cailloux, qu'elles seront logées, et cela ne présentera aucune difficulté technique, puisque le silo de la COSEM est relié à son grand voisin par un tunnel de 80 mètres de long, permettant au blé de semence, grâce à deux bandes transporteurs, de venir se faire trier ici et de retourner à nouveau le triage terminé dans leurs logements d'attente, à la cadence de 200 Qx heure.

Les possibilités de conditionnement sont très élevées, puisque le triage central abrite dans ses sept étages deux chaînes de triage indépendantes, d'un débit unitaire de cent quintaux à l'heure. La qualité du matériel et les dispositifs de séchage utilisés, permettent tout mélange permettant d'obtenir des semences ayant une pureté de 99,8 pour cent. Enfin, toutes les semences seront traitées contre la carie et, le cas échéant, contre le charbon du blé par un passage dans l'appareil anti-charbon du silo voisin.

Nous avons adopté pour les livraisons le sac perdu en papier, de 50 kgs. Ainsi nos semences parviennent à l'utilisateur parfaitement garanties.

Comment nos blés sont-ils distribués ?
Il faut distinguer plusieurs cas. D'abord les semences pédrigées d'origine réservées, comme nous l'avons déjà dit, à nos sociétaires. Ces semences sont relativement chères, aussi est-il inutile d'en acquérir une grosse quantité, puisqu'un achat annuel de 10 Qx permet d'assurer dans d'excellentes conditions l'année suivante, l'ensemencement d'une centaine d'hectares. L'agriculteur peut acquérir cette garantie de succès en souscrivant à la COSEM 5 parts pour 100 hectares ensemencés.

Enfin, nous avons le cas des semences pédrigées de reproduction dites S. P. R.

La COSEM fait cultiver sous son contrôle par ses sociétaires en partant de S. P. O. toutes les quantités de semences présumées nécessaires, l'année suivante, et ces marchés extérieurs du pays ou des marchés extérieurs, est à ce moment que rentre en jeu pour la Tunisie, ce procédé inédit de vulgarisation qu'est le système de l'échange gratuit, mis au point par la STONIC et financé tant par ses ressources personnelles que par la subvention que nous accorde la France pour améliorer la culture du blé dur.

Travaux et fournitures pour amateurs

M. MAURER
Photographe - Portraitiste

SPECIALITES DE PHOTOS D'ENFANTS
5, Rue St-Charles - Tunis
Téléphone 26.20

RELIURE

Les amateurs et professionnels trouveront toutes fournitures et outils chez M. SEY-NAEVE, 110, rue Sidi-el-Béchar, Tunis, tél. 16.59.

Papiers — Peaux de France
Dorure

LA VIE COOPERATIVE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE TUNISIE

Les adhérents de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Tunisie se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Maison des Agriculteurs, le jeudi 5 avril 1951.

M. Edmond Coanet, président et administrateur délégué, a présenté le rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1950 et a donné lecture des comptes et du bilan général.

Après avoir entendu le rapport des commissaires, l'assemblée a approuvé les comptes et le bilan qui lui étaient soumis. Elle a renouvelé le mandat de trois administrateurs sortants.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration de la Coopérative Centrale des Agriculteurs s'est constitué comme suit pour l'exercice 1951 :

Président et administrateur délégué : M. Edmond Coanet.
Vice-présidents : MM. Emile Delorme et Pierre Lescure.
Secrétaire général : M. Maurice Carrier.
Assesseurs : MM. Henri Boglio et Maurice Trouillet.
Membres : MM. Marcel Blanc, Narcisse Gagne, Robert Lapalu, Paul de Magneval, Henri Mares, Paul Valey.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE

Réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 1951

Le Conseil d'Administration réuni le 12 avril 1951, sous la présidence de M. Trouillet, après avoir réglé les questions d'ordre intérieur figurant à l'ordre du jour, a constaté avec satisfaction la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 23 décembre 1950 et a résolu de ne plus faire de retenue à ce titre aux adhérents y ayant déjà participé.

Il a en outre décidé de mettre à l'étude l'achat d'un terrain.

Craignant que les éleveurs se trouvent, l'an prochain, dans l'impossibilité d'assurer la nourriture de leurs troupeaux, il a enfin projeté d'étudier cette question avec les organismes stockeurs et les commerçants de la place.

NOS ECHOS

LA GEELE CAUSE DE SERIEUX DEGATS DANS LE VIGNOBLE ORANAIS
Oran, 3 avril.

Des gelées d'une intensité rare ont causé d'importants dégâts dans le vignoble de la région de Sidi-bel-Abbès, où de vastes superficies ont été littéralement grillées. Les vignes atteintes seraient improductives pour deux ans.

EXPLOSIF AGRICOLE

Livraison dans toute la Tunisie

Renseignements gratuits
TRAVAUX A FAÇON
EXPLOSOL

SARL
au capital de 100.000 Francs
Entreprise de Travaux Agricoles à l'Explosif
90, avenue de la Libération
St-Henri, TUNIS — Tél. 47.81

ALMANACH AGRICOLE TUNISIEN

Nous rappelons que l'Almanach Agricole Tunisien est en vente au Centre de Documentation Agricole, 72, avenue Jules-Ferry, pour la somme bien minime de 100 fr. Pour les envois dans l'intérieur, ajouter les frais de poste.

(Viement postal ou mandat-poste au nom de la Fédération des Coopératives Agricoles, C.C.P. 10 306 Tunis).

On peut également se procurer au Centre toutes les publications éditées par le Service Botanique et Agronomique de Tunisie.

AIR FRANCE

a mis en service le
LANGUEDOC quadrimoteur
2^e classe — 44 places sur
TUNIS-MARSEILLE

Tous les MARDI, à 08 h. 00
Aller : Frs 10.150 — Aller-retour : Frs 18.270

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATION :
AIR FRANCE
1, Rue d'Athènes, TUNIS — Tél. 79.21
et agents agréés

Charrues Vignerones PONS

N° 5 E — 4 socs et 1 butteur pour Caterpillar D2
N° 7 G — 6 socs pour Caterpillar D4

Uniques par leur robustesse et leur dégagement

Quelques Références

- ENGERER Richard Menzel-bou-Zelfa
- DEBUEYER Christian Aïn-Rhelal
- NATAF Edmond Grombala
- MORANA Stéphane Khanguet
- MORENAS Robert Khlédia
- Vve ASCIAK Attermines
- BOUISOU Jean Khlédia
- Stérent SORIA Tunis
- Côt Civils BOREL Khlédia
- PRAT Ary Schuigui

Éts P. PARRENIN
91, AVENUE DE CARTHAGE — TUNIS

N'oublions pas les preneurs de baux ruraux

(Suite de la 1^{re} page)
Tous deux tiennent fortement au sol, l'un par ses racines, l'autre par l'amour de son métier. Tous deux aussi sont souvent transplantés, « reprenant » vigoureusement dans un sol riche, ils deviennent malades dans un sol pauvre ! Tous deux, arachés à la terre, périssent rapidement. L'arbre voudrait bien posséder pour lui seul l'humidité de la terre que prospecte ses racines, mais l'homme, faute d'espace, l'oblige souvent à la partager avec d'autres plantes. Ces derniers, parfois plus vivaces et mieux protégées, contraignent l'arbre à végéter. Le fermier lui non plus n'a pas le choix, n'ayant pas les moyens ! Mais ne voulant pas être un déraciné, il se plie aux exigences de son bailleur, celles-ci étant souvent accrues en raison d'une demande supérieure à l'offre.

Vivant dans les mêmes conditions le fermier et l'arbre végèteront avec des fortunes diverses, dont la course suivra celle des précipitations atmosphériques annuelles.

Si la sécheresse survient pour tous deux, c'est la catastrophe. N'ayant pu auparavant amasser des réserves, ils en périront inévitablement.

Certains trouveront peut-être puérile cette image, mais elle était nécessaire pour donner une idée de l'acuité de certains cas.

Lorsque la sécheresse s'abat sur un pays, presque tous ceux qui vivent de la céréaliculture pâtissent.

J'ai dit « presque » et je le prouve !

C'est en effet l'ouvrier agricole manquant d'ouvrage, le propriétaire exploitant ignorant tout juste les deux bouts, le locataire ne sachant à quel saint se vouer pour payer ses frais de culture et sa location, les organismes bancaires lui refusant généralement tout crédit du fait qu'il ne peut leur donner en garantie que son matériel et son honnêteté. C'est enfin le commerçant qui voit son chiffre d'affaires diminuer très sensiblement.

Seul le propriétaire non exploitant, même si la loi l'oblige à reporter tout ou partie de son revenu à l'année suivante, ne verra pas ce dernier diminuer d'un centime !

En attendant qu'un décret soit promulgué réglementant la modalité de faire remarcher, il existe pour réglementer le prix des produits céréaliers, il serait bon, aujourd'hui, que le gouvernement ne se borne pas à ce seul geste de so-

PHILIPS
la meilleur poste

GHIANI
5, Av. de Carthage
TUNIS

la meilleur spécialiste

Postes PHILIPS à batterie
6 volts
fabrication Hollandaise
Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

MOISSONNEUSES - BATEUSES

"CASE"
PLAINE
AUTOMOTRICE
COTEAU

Maison PILTER Atrique du Nord
"MAPAN"

48, Avenue de Carthage — TUNIS
Téléphones : 00.80 - 43.11

Pour votre Moteur

d'Auto de Camion de Tracteur

ADOPTÉZ LES CHEMISES "NITRU FONTE"

Meilleures et meilleur marché que l'origine
Nombreuses références en Tunisie

RECTIF, 10, RUE ARAGO — TUNIS

du plus lourd... au plus rapide



ESSO EXTRA MOTOR OIL

l'huile qui possède l'indice de viscosité le plus élevé. C'est pourquoi elle peut, avec seulement trois fluidités différentes (1-3-5) répondre aux exigences de tous les types de moteurs.

امراض الاغنام التي تأتيها من اصوافها

تونس الفلاحيّة

عدد ١٣٥
نسخة ١٠ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
وجه الدفوعات الى الحساب الجاري
البريدى لجامعة المعاصرين للفلاحة للقطر
البريدى القاصه المركزيه عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيري عدد ٧٢
تونس - تلفون عدد ٤٥ - ٧٢
يوم السبت ١٤ رجب ١٣٧٠
الموافق ٢١ افريل ١٩٥١

أساتد جامعتنا المتعاضدين الفلاحيين للقطر التونسي وجامعتي
التقانات الفلاحيّة وتقانات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.)

زرنخ الجير الذي يقتل الذبابة بمجرد ما تخرج من بيضها ، لكن هذا الدواء لا يعتبر مفعوله ناجما الا لبضعة اسابيع ومن بعدها اذا كان الداء مستحلا يلزم ان تفسم الشياه برمتها في العقاقير او ترش اربع او خمس مرات وهذا يكلف بدون شك نفقات باهظة ، ومنذ عامين استعمل عقار د. ت. المييد للحشرات وهو يهب وقاية اطول مدى مما يتسبب فيه زرنخ الجير ، وبذلك يكون ارضنا ثمنا واقل كلفة وان كان كل بذل في الحقيقة يكون اذا كانت نتيجته حفظ الثروة الغنيمة التي هي ثروة المشية ووقايتها شر التلف والضياع .

ويفضل عملية سهلة بسيطة في مقدور اي عامل من عمال الضياع الفلاحيه القيام بها يمكن رفع تضاعيف الجلد من حول منبت الية وبذلك يوقى الصوف من الاتصال بالاوزار ، والاغنام حين تعالج على تلك الصورة تصح في حالة من المناعة تقريبا شر الذباب ، وهذه العملية تجري اليوم بصورة مطردة ومكتملة بالنجاح في استراليا .

ان من اشد الامراض خطرا على الاغنام ما ياتيها من بعض اصناف من الذباب ، ففي السنين الرديئة يمكن ان تسبب في خسائر جسيمة في الصان وفي الصوف ، واذا كان الطقس مائلا للرطوبة وللحرارة في اوائل الصيف يجذب ذلك الصنف من الذباب نحو الاغنام وتضع بيضا في جزته ، ويفقس البيض وتخرج الديدان فتساق على الجلد حتى تصل للحجم فتضمه ، وكلما اصيبت شاة بذبابة من هذا النوع الا وجذب ذبابا آخر ويمكن ان تصاب باذاهما عدة مرات اخرى ، وقد يكون نفاذ الديدان للحم الدابة بالغا من الخطورة درجة قد تقضي على حياتها ، ولو لم تمت الدابة فان صوفها في الجهة المصابة يضع او يضعف اسلاكه حتى ليكاد يعدم الفصح منها ، وقد اثبتت التجربة ان مؤخر الشاة هو الذي يكون ممرضا اكثر من بقية اجزاء الجسد لتلك الداء ، لان في ذلك الجانب من الجسد يكون الجلد به تضاعيف ويكثر على الصوف اتصاله بالقاذورات التي تجلب الذباب .

علب الضان في اوقات الجفاف

يجر عنها بوجبة اسبوعية كاملة هي احسن بكثير من التي تحصل من تقديم وجبة لها في كل يوم بانفراد .

اجريت تجارب في استراليا لتغليف الضان في اوقات الجفاف ، واستفيد منها ان النتائج التي تحصل من تغليف شياه الضان على وجبات

اجريت تجارب في جمع القوارص في الجزائر كان له تأثير على الكمية المدة للوسق والتي تبلغ في الساعة الحاضرة زهاء مليون ومائة الف قطار الامر الذي لا يمثل حتى نصف الصابة الجزائرية حسبما يستفاد مقدارها من التتويجات الاخيرة (اي ٢٥٠٠٠٠٠٠ قطار تقريبا) وهذه الحالة هي نتيجة تدهور الاسعار المشاهدة منذ اوائل جافتي ، وهذا التدهور قد كان مشاه امتلاء الاسواق الفرنسية بالقوارص الاسبانية والطليلية التي غمرها من كل جانب ودفعة واحدة ويرى كثير من المنتجين الجزائريين ان غراسة القوارص لم تبق من الغراسات المجدية التي تخلص مصاريفها وتسفر عن ربح ولو كان قليلا .

وهذا ما يستتج من التقرير السنوي للمنظمة العلمية والصناعية للكمونولت بالنسبة لسنة ١٩٤٩ الذي اعطى تفاصيل مدققة عن مختلف التجارب التي اجريت في هذا المضمار ويستروح من هذه البيانات ان كمية العلف التي تعطى يوميا للشياه تكون عادة طفيفة ويمكن ازديادها بسرعة ، ويترتب على هذا الازدياد السريع ان الشياه التي هي اقوى بنية من غيرها تستأثر بالجانب الاوفر من علف المشية واضعفها بنية وقابلة للاكل السريع تبقى على حالة جوع او لا تاتل حظها من التغذية .

اما اذا اتصل القطيع بعلفه صبرة واحدة مرة في كل اسبوع فانه يلزم قضاء اربعة ايام على الاقل لكي ينفذ العلف ، وفي خلال هذه الايام تلقى الشياه الضعيفة حظها كثيرا ويتساوى القوي منها والضعيف في الاستفادة من العلف . ويستفاد من التقرير ايضا ان التجارب الموما اليها قد اباتت عن كون الشياه التي تغلف مرة واحدة في الاسبوع تكون اميل للازدهار والنمو من التي تتناول علفها يوميا وان نسبة الموت فيها هي دون ما يتناوب هذا الضعف الاخير وعلاوة على ذلك فان انتاج الصوف يكون اوفر مقدارا عند الشياه التي تغلف اسبوعيا وهذه الطريقة تقضي ايضا لعدة فوائد اخرى منها انجاز اقتصاد ذي بال في مصاريف توزيع العلف في زمن الجفاف .

حصل بطء في جمع القوارص في الجزائر كان له تأثير على الكمية المدة للوسق والتي تبلغ في الساعة الحاضرة زهاء مليون ومائة الف قطار الامر الذي لا يمثل حتى نصف الصابة الجزائرية حسبما يستفاد مقدارها من التتويجات الاخيرة (اي ٢٥٠٠٠٠٠٠ قطار تقريبا) وهذه الحالة هي نتيجة تدهور الاسعار المشاهدة منذ اوائل جافتي ، وهذا التدهور قد كان مشاه امتلاء الاسواق الفرنسية بالقوارص الاسبانية والطليلية التي غمرها من كل جانب ودفعة واحدة ويرى كثير من المنتجين الجزائريين ان غراسة القوارص لم تبق من الغراسات المجدية التي تخلص مصاريفها وتسفر عن ربح ولو كان قليلا .

وهذا ما يستتج من التقرير السنوي للمنظمة العلمية والصناعية للكمونولت بالنسبة لسنة ١٩٤٩ الذي اعطى تفاصيل مدققة عن مختلف التجارب التي اجريت في هذا المضمار ويستروح من هذه البيانات ان كمية العلف التي تعطى يوميا للشياه تكون عادة طفيفة ويمكن ازديادها بسرعة ، ويترتب على هذا الازدياد السريع ان الشياه التي هي اقوى بنية من غيرها تستأثر بالجانب الاوفر من علف المشية واضعفها بنية وقابلة للاكل السريع تبقى على حالة جوع او لا تاتل حظها من التغذية .

اجريت تجارب في جمع القوارص في الجزائر كان له تأثير على الكمية المدة للوسق والتي تبلغ في الساعة الحاضرة زهاء مليون ومائة الف قطار الامر الذي لا يمثل حتى نصف الصابة الجزائرية حسبما يستفاد مقدارها من التتويجات الاخيرة (اي ٢٥٠٠٠٠٠٠ قطار تقريبا) وهذه الحالة هي نتيجة تدهور الاسعار المشاهدة منذ اوائل جافتي ، وهذا التدهور قد كان مشاه امتلاء الاسواق الفرنسية بالقوارص الاسبانية والطليلية التي غمرها من كل جانب ودفعة واحدة ويرى كثير من المنتجين الجزائريين ان غراسة القوارص لم تبق من الغراسات المجدية التي تخلص مصاريفها وتسفر عن ربح ولو كان قليلا .

وهذا ما يستتج من التقرير السنوي للمنظمة العلمية والصناعية للكمونولت بالنسبة لسنة ١٩٤٩ الذي اعطى تفاصيل مدققة عن مختلف التجارب التي اجريت في هذا المضمار ويستروح من هذه البيانات ان كمية العلف التي تعطى يوميا للشياه تكون عادة طفيفة ويمكن ازديادها بسرعة ، ويترتب على هذا الازدياد السريع ان الشياه التي هي اقوى بنية من غيرها تستأثر بالجانب الاوفر من علف المشية واضعفها بنية وقابلة للاكل السريع تبقى على حالة جوع او لا تاتل حظها من التغذية .

زبر الزياتين

لكن في علم ارباب الزياتين بجهة غارديماو اتنا مستعدون لامدادهم باسماء عدة عارفين بزبر الزياتين من التونسيين المحرزين على شهائد في ذلك ، نكتب في هذا الشأن جريدة « تونس الفلاحيّة » بشارع جول فيري عدد ٧٢ بالحاضرة .

القوارص الجزائرية

وهذا ما يستتج من التقرير السنوي للمنظمة العلمية والصناعية للكمونولت بالنسبة لسنة ١٩٤٩ الذي اعطى تفاصيل مدققة عن مختلف التجارب التي اجريت في هذا المضمار ويستروح من هذه البيانات ان كمية العلف التي تعطى يوميا للشياه تكون عادة طفيفة ويمكن ازديادها بسرعة ، ويترتب على هذا الازدياد السريع ان الشياه التي هي اقوى بنية من غيرها تستأثر بالجانب الاوفر من علف المشية واضعفها بنية وقابلة للاكل السريع تبقى على حالة جوع او لا تاتل حظها من التغذية .

سانحة

وجوب التضامن

بين اقطار الشمال الافريقي

الجزائرية للتعاقد الفلاحي وم. انجالير رئيس جامعة التعاضدات الفلاحيّة بعمالة وهران ، ففي هذه الناحية كما في تلك الناحية التي يفضل بينهما الحد جغرافيا لكنه لا يفضل بين الاتجاهات وبين العمل المشترك راينا ان تلكم الاجتماعات قد افضت لتقدير مدى التضامن الذي يربط بين القطرين الجزائري والتونسي وبلغ الود المتبادل بين اعضاء الس. ج. ا. الجزائرية والتونسية المتحدتين حول قضية نبيلة وجميلة التي هي في نظرهم قضية الدفاع عن المصالح الصناعية خارج كل جدل سياسي غير مجد وخارج كل اهتمام غير منصرف لغرض آخر غير تقدم الفلاحة وتحقيق ازدهارها .

وما دام مثل هذا الاتحاد حيا ناميا فانه لا يجوز لنا ان نأسى من المستقبل برغم الصعوبات الجمة التي يثيرها في وجوهنا احيانا تطبيق اتفاقات تجارية امضاها رجال عذرهم انهم يجهلون الحقائق الفلاحيّة نظير غاوتهم في قود المفاوضات التي تؤول لتلكم الاتفاقات او تدابير اتخذها اولوا الامر فينا من دون ان يكون رائدهم لاتخاذها الا المطلحة الانتخابية ليس الا .

لقد تعرضنا في سانحة العدد الفارط لما هناك من الضرورة الملحة والتي تزداد تأكدا على مر الايام في ان يتوحد اقتصاد اقطار الشمال الافريقي الثلاثة بحيث تتألف منها كتلة واحدة قوية تكسبها قوتها منعة ومضاء لمقاومة المزاومة الاجنبية .

ومن موجبات سرورنا وارتياحنا ان شاهدنا في خلال الاسبوع الفارط مظهرا بارزا جليا من مظاهر تلك الوحدة الثمينة التي نصبو اليها ونحرض عليها بكل جوارحنا ونعني بذلك انعقاد مؤتمر القمح الصلب الذي ضم حول ممثل القطر التونسي وفود الجزائر والمغرب الأقصى وفرنسا ، وبعزيز السرور قد سجلنا الكلمات الاتية التي فاد بها م. ميشال رئيس الحجرّة الفلاحيّة الفرنسية والتي تؤيد تأييدا كليما ما طالما اثبتناه واعلناه في هذه الجريدة ، قال لافض فوه : « اتنا نعتقد ان الجزائر والمغرب الأقصى والايالة التونسية ينبغي لها ان تزيد في احكام حلقات اتحادها تحت اشراف فرانسوا لكي توجه وتمنى وسائل انتاجها وتبحث بمعية بعضها بعضا عن منافذ خارجية ملائمة لها لترويج محاصيلها » وبالتبع لهذه الاتصالات المفيدة قد شاهدنا طوال هذه الايام الاخيرة تلك الوحدة الثمينة التي توطدت دعائمها مرة اخرى بين اعضاء الس. ج. ا. وبين التعاضدية الفلاحيّة للجزائر والايالة التونسية ففي مدينة قسنطينة اولا حيث حضر م. م. فاشرو وميراند بالجلسة العامة للجامعة الجزائرية للتعاقد الفلاحي وفي تونس بعد ذلك حيث حل بين اظهرا بصفة ضيوف مجلدين كل من م. لامى رئيس الاتحاد الجزائري للس. ج. ا. و. م. والجامعة

القوارص اللبنانية

حجرت الحكومة الفرنسية اخيرا توريد القوارص اللبنانية .

كتب من لبنان

اتصلنا من الجمهورية اللبنانية بالكتب الاتي بيانها :

١ - غراسة الاشجار المثمرة وزراعة الحضر
٢ - العناية بالزهور
٣ - الاسبدة

وقد وضعتها بمركز الافادات الفلاحيّة بنهج جول فيري عدد ٧٢ بالحاضرة تحت طلب عموم الراغبين في الاستفادة منها من الفلاحيين

الرزنامة الفلاحيّة التونسية

نذكر العموم بان الرزنامة الفلاحيّة التونسية باللسان العربي هي معروضة للبيع بثمان زهيد قدره مائة فرنك في مركز الس. ج. ا. الكائن بشارع جول فيري عدد ٧٢ بالحاضرة . وتوجد ايضا بالمركز المذكور جميع الافادات باللسانين العربي والفرنسي التي تم سائر المواضيع الفلاحيّة .

وما دنا شاهد هذه المظاهر المنشطة الدالة على اتحاد النظر والفكر والعمل فان الياس هيهات ان يجد الى نفوسنا سبيلا وانا لا نطلب الى الله لكي يتم نعمته علينا الا ان يمن علينا بالخير النافع فهو الذي يرسل السحاب من بعد ما قطفوا وينشر رحمته وهو الذي توجه اليه متوسلين ان يكفينا غوائل هذا الجفاف الشديد وان يبدل عسرا يسرا انه السميع المجيب .

(تونس الفلاحيّة)

البقر : من ١٠ الى ١٥ كيلو
الضان : ٣ كيلو
الخنازير : ٣ كيلو

كيفية التحضير : تقص الدلاعة بواسطة السكين او تهشم تهشما قبل خلطها بالاطعمة الجافة او المبللة .

ويمكن ان يبقى الدلاع محفوظا لمدة عام ولو في الهواء الطلق .

التامج التي حصلت عليها شخصا : منذ سنتين وانا استكمل على هذه الصورة تغذية مواشي (الحيل والبقر والحمير) ولم احصل الا على كل نجاح مسر ولم اشاهد ادنى حادث مكر ، ومن جهة اخرى فقد وفرت لنفسى عدة وجبات جافة لا سيما في تغذية الخنازير .

لوى فانسان
الفلاح بين السكر

الدلاع نعم العلف

لتغذية المواشي في الصيف

ان الدلاع هو طعام مبرد فيه نسبة كبيرة من الماء وله قيمة غذائية تفوق ظلف الهندي وتساوي قيمة السفنارية ، وهذا الطعام مفيد جدا للخليل والبقر والضان والخنازير في اوقات الجفاف على ان يكون متمما باطعمة صلبة ومن مزياه انه لا يعطى رائحة خصوية او كريهة للبلين ، ومع ذلك فانه ينبغي الا يقع الافراط في تناوله للدواب خشية اصابها بالهيمزة او الاسهال المفرط الذي يضعفها واليكم على سبيل المثال ما يمكن ان تكون وجبة الدلاع في كل يوم بالنسبة لكل صنف من الحيوانات الاتي بيانها :

الحيل : من ٥ الى ٦ كيلو

صنع ليكون بزجا
الظروف
الدقيقة جدا

اصف
اكسترا
موتور اويل

يصدد اكثر من غيره للسحق والحرارة والصدأ
ويقود وورد احسن قيادته حتى اتناء السرعة
الكبيرة وباقوى المحركات

ESSE
EXTRA
MOTOR OIL